

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
23 mai 2014

---

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° CD344

présenté par  
M. Giraud, M. Falorni et M. Krabal

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 40, après le mot :

" contrat ",

insérer les mots :

" de performance ".

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.

L'exposé des motifs parle clairement de "contrat de performance" entre l'Etat et la SNCF, il n'y a aucune raison valable de ne pas le préciser dans le texte même de la loi.